



REGLES DE FONCTIONNEMENT DES CHASUBLES VERTES « MEDIA »

LES PERSONNELS ACCREDITES PORTEURS DE CHASUBLES VERTES « MEDIA » RESTENT SOUS L'AUTORITE DE LA DIRECTION DE COURSE

MOUVEMENTS PERMIS

Lorsqu'un professionnel est porteur d'un laissez-passer et d'une chasuble verte « MEDIA », son détenteur peut :

- Marcher et se positionner devant la rubalise verte des zones spectateurs
- Se déplacer d'un point d'une spéciale à l'autre et/ou traverser pendant les intervalles entre les voitures de compétition en accord avec les consignes de sécurité des commissaires
- Se positionner aux endroits où les commissaires sont debout et considérés comme des endroits sûrs. Le professionnel accrédité est autorisé à se tenir avec ces officiels de sécurité sans entraver leurs missions.

LE NON-RESPECT DES CONSIGNES ENONCEES CI-DESSUS PEUT ENTRAINER LE RETRAIT DE L'ACCREDITATION

POUR TOUTE QUESTION MERCI DE CONTACTER LA DIRECTION DE COURSE



Conditions d'accréditation

Les règles techniques de sécurité (RTS) applicables depuis plusieurs années imposent des mesures drastiques concernant les conditions d'accréditation. Afin de permettre le suivi de l'événement par le plus grand nombre, le comité d'organisation et le service presse proposent deux formules :

Pack « Presse » :

Conditions d'obtention :

- être titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou Laissez-passer média FFSA ;
- justifier d'un exercice d'une activité professionnelle (hors presse ; numéro de siret, assurance, responsabilité civile...), d'une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack propose un accès à la salle de presse durant le déroulement de l'épreuve, aux classements et communiqués de presse, un dossier de presse (cartes, timing...), un badge et une plaque presse, une chasuble verte média (**caution de 50 €** demandée) dûment et exclusivement considérée.

Précision : le nombre de chasubles est limité à deux maximum par titre.

Ce pack permet d'exercer son activité avec l'obligation de respecter les règles de sécurité et les consignes des commissaires de route.

Pack « Multimédia » :

Ouvert à une personne justifiant d'une activité associative ou/et à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack propose un accès à la salle de presse durant le déroulement de l'épreuve, aux classements et communiqués de presse, un dossier de presse (cartes, timing...) et une plaque du rallye.

***Toute demande d'accréditation (par mail) doit parvenir
au plus tard 7 jours avant le début de l'épreuve.***

*Au-delà, le comité d'organisation ne pourra plus accepter de demande d'accréditation. Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés (copies) et **respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors de l'événement.***

Le comité d'organisation et le service presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation sans avoir à en motiver la raison.

6ème Rallye régional du Pays Rignacois

8 au 9 Novembre 2025

Formulaire de demande d'accréditation Presse

☐

Pack Presse

☐

Pack Multimédia

(cocher la case correspondante)

Informations
Nom:
Prénom :
Adresse:
Téléphone:
Demande pour: ☐ Presse écrite ☐ Radio / TV
☐ Photographe Pro. ☐ Site internet
Personnes à accréditer
Nom:
Prénom:
Fonction:
Titre de l'accréditation:
Portable:
Nom:
Prénom:
Fonction:
Titre de l'accréditation:
Portable:
Nom:
Prénom:
Fonction:
Titre de l'accréditation:
Portable:
Commentaires:
Cette accréditation est gratuite et a pour but d'informer au mieux les médias présents sur notre épreuve. A retirer le samedi 8 novembre 2025 à l'espace André JARLAN de Rignac. <u>En cas de problème demandez Angelique LABASTRIES (06-76-25-44-67)</u>
Merci de retourner ce formulaire correctement rempli à Nicolas THERON par mail à <u>nicolas.theron@rallyedemarcillac.fr</u> <u>7 jours maxi</u> avant le début de l'épreuve.